

# PHASE DIAGNOSTIC

## 1. Documents supra-communaux et habitat

1. Documents supra-communaux
2. Bilan du document d'urbanisme précédent
3. Habitat: population et logement

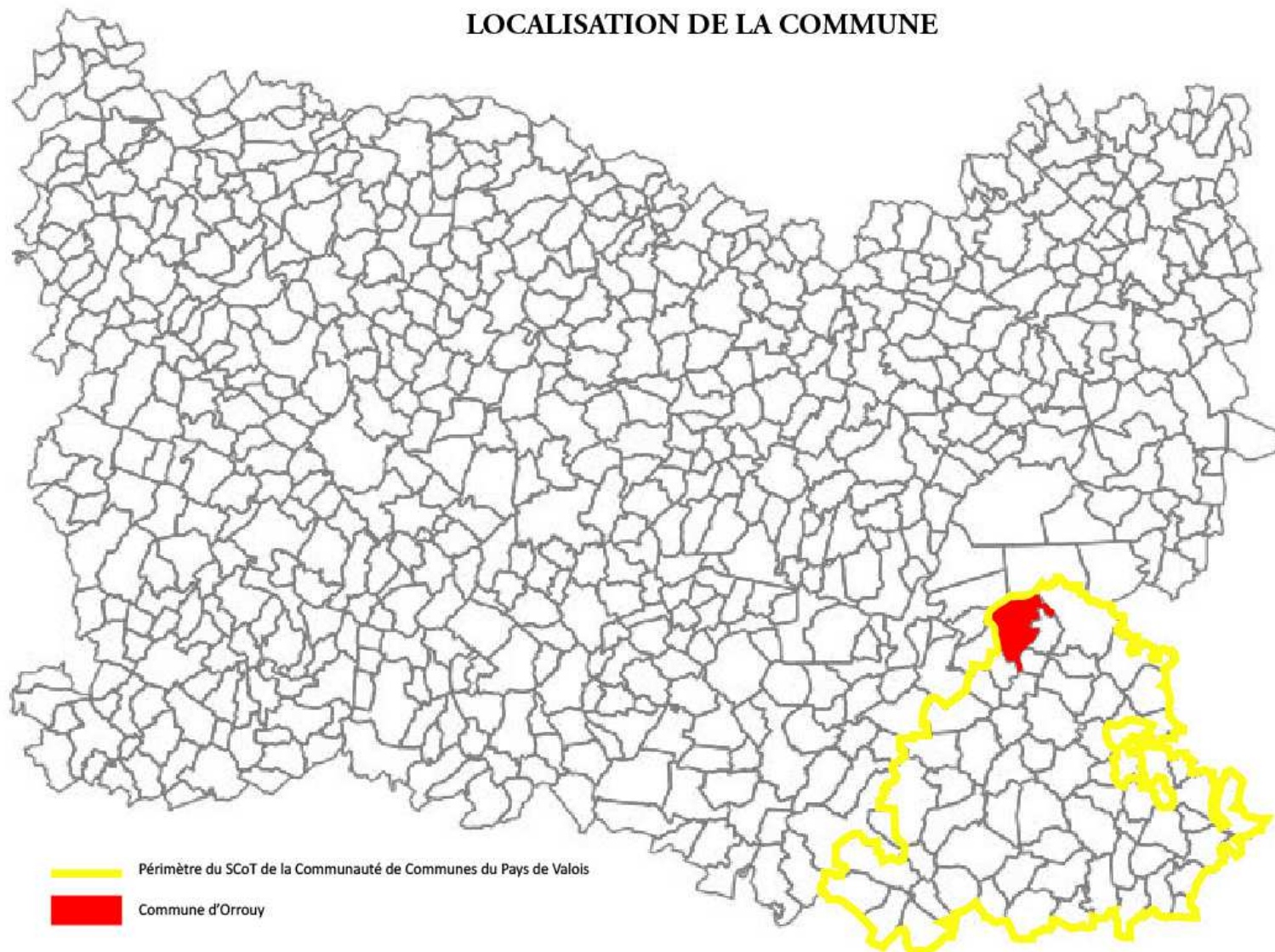
# DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

# LE SCOT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

☐ **approuvé le 29 septembre 2011**

☐ Le PLU devra être compatible avec le SCoT

## LOCALISATION DE LA COMMUNE



# LE SCOT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

LES OBJECTIFS DU SCOT	LES ORIENTATIONS DU SCOT	LES EFFETS SUR LE PLU
<p><b>AXE 1:</b> <b>Renforcer l'attractivité économique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du taux d'emploi à 0,6, création de 2600 emplois.</li> <li>- 200 ha de consommation foncière pour les activités économiques dont 85% sur les pôles de développement.</li> <li>- Créer des zones d'activité intercommunales dans les pôles, localiser les nouvelles zones d'activité et les pôles commerciaux dans les pôles de développement et à proximité des pôles de vie.</li> <li>- Conforter l'agriculture et la sylviculture dans leur rôle d'acteur économique et environnemental: favoriser la diversification des activités, limiter l'urbanisation et créer des coupures d'urbanisation...</li> <li>- Diversifier l'économie locale à travers le développement des services et du tourisme: conforter les zones artisanales existantes notamment dans les secteurs ruraux, conforter ou créer dans les axes touristiques à privilégier les équipements, hébergements à destination de loisirs.</li> <li>- Favoriser la formation et la réinsertion en lien avec les besoins des entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orrouy est définie comme commune rurale et partage une enveloppe de consommation foncière à destination des activités économiques qui s'élève à 30 ha.</li> <li>- Zones d'activité existantes repérées sur la carte du DOG. Le SCOT autorise l'extension des zones d'activité existantes.</li> <li>- Agriculture à conforter</li> <li>- Croissance résidentielle qui devra correspondre aux besoins issus du desserrement des ménages.</li> <li>- Orrouy se situe sur un axe touristique à privilégier identifié au PADD (sentiers de randonnée repérés au PADD). Le potentiel touristique de la commune est à valoriser.</li> </ul>
<p><b>AXE 2:</b> <b>Préserver l'environnement pour garantir un cadre de vie de qualité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser l'extension urbaine et préserver les espaces agricoles</li> <li>- Créer des coupures d'urbanisation (le long de la RN2 et sur les zones de plateau).</li> <li>- Protéger les espaces naturels remarquables et préserver les cônes de vue de la Vallée de l'Automne qu'il faudra traduire dans les PLU.</li> <li>- Préserver la ressource en eau: limiter l'imperméabilisation des sols, définir des zones de protection des captages d'eau.</li> <li>- localiser les espaces de développement là où les capacités en eau et assainissement sont suffisantes.</li> <li>- Préserver les zones humides.</li> <li>- limiter la dépendance énergétique du territoire: développer l'exploitation de la biomasse et de la filière bois, étudier l'exploitation de l'éolien, polarisation du territoire pour limiter les déplacements.</li> <li>- Préserver et renforcer les corridors écologiques, les lisières de forêt et les pelouses calcicoles.</li> <li>- Protéger le patrimoine architectural.</li> <li>- Préserver les zones de vie des risques naturels et technologiques et des nuisances.</li> <li>- Améliorer la qualité et l'insertion paysagère des zones d'activité.</li> <li>- Améliorer la qualité des entrées de ville et le traitement des espaces en bordure d'axe de communication, éviter l'étiement de l'urbanisation, favoriser les bosquets et alignements d'arbres en entrée de villages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'urbanisation du village s'est développée de façon linéaire, le long de la RD 116. Le PLU devra permettre de limiter cette extension linéaire.</li> <li>- Terres agricoles sur le territoire communal</li> <li>- Presque l'intégralité du territoire communal est couvert par des espaces inventoriés (hormis une partie du centre et l'extrémité sud du territoire): sites Natura 2000, ZNIEFF de type I et II, ENS et Grands Ensembles Naturels Sensibles, ZICO, zone sensible grande faune.</li> <li>- Cônes de vue repérés au DOG: à préserver et à traduire dans le PLU.</li> <li>- Zones humides présentes sur le territoire d'Orrouy: voir cartes du SAGE de l'Automne.</li> <li>- Biocorridors sur le territoire communal qu'il conviendra de cartographier et de préserver.</li> <li>- Côteaux à pelouses calcicoles sur le territoire à entretenir.</li> <li>- Lisière de forêt à protéger.</li> <li>- Orrouy n'est pas identifiée comme zone de développement potentiel de l'éolien.</li> <li>- Orrouy est dotée d'un riche patrimoine architectural (sites classés et inscrits notamment) qu'il conviendra de préserver et de mettre en valeur.</li> <li>- Des risques de remontée de nappes, de coulées de boue et des risques liés à la présence de cavités sont identifiés sur la commune. Il conviendra d'en tenir compte et d'adapter l'usage des sols des secteurs concernés.</li> </ul>
<p><b>AXE 3:</b> <b>répondre plus efficacement aux besoins des ménages, notamment en matière de logements, d'équipements et de services</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 58000 habitants à 2020 (soit augmentation de 7400 personnes, TVAM de 0,98%)</li> <li>- Produire entre 4000 et 5000 résidences sur 10 ans.</li> <li>- 220 ha de consommation foncière destinés à l'habitat dont 60% sur les pôles de développement.</li> <li>- Privilégier une urbanisation dans et en continuité des centralités existantes et en continuité du village existant, localiser les secteurs à développer à condition que l'assainissement et la capacité en eau potable soient suffisants.</li> <li>- Diversifier l'offre en logements pour faciliter la mobilité résidentielle: élargir la gamme locative, petits logements...</li> <li>- Favoriser la mixité dans les opérations d'habitat.</li> <li>- Réhabiliter le parc ancien ou dégradé.</li> <li>- produire 400 logements sociaux dont 40 hors des pôles de développement.</li> <li>- Privilégier les modes de construction permettant de maîtriser la consommation énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orrouy ne constitue pas un pôle de développement défini au SCOT et partage avec les autres communes rurales du territoire une enveloppe de 88 hectares de consommation foncière destinés à l'habitat.</li> <li>- Des zones de potentialités foncières à vocation d'habitat sont repérées au DOG (zones NA du POS)</li> <li>- La gamme de logements présente sur la commune pourrait être élargie: prévoir des logements de plus petite taille, développer le parc locatif et notamment le parc locatif social.</li> <li>- Orrouy présente un parc de logements anciens important susceptible de présenter un potentiel intéressant.</li> </ul>
<p><b>AXE 4:</b> <b>Renforcer et faciliter l'accessibilité du territoire et au sein de territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter la dépendance face à l'automobile: développer les transports en commun et alternatifs, privilégier l'urbanisation à proximité des transports en commun existants.</li> <li>- Désenclaver le secteur sud est du territoire.</li> <li>- Prendre en compte les projets de liaison routière et ferrée (Soissons/Roissy via Crépy, Crépy/Compiègne)</li> <li>- Développer les liaisons douces en milieu urbain mais également en milieu rural à destination de loisirs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à part la desserte scolaire, la commune n'est desservie que par la ligne de transport en commun n°28 (Compiègne - Crépy). La moitié sud du territoire se situe à moins de 7,5 kms d'une gare. Le développement du réseau de transports en commun pourrait donc intéresser la commune.</li> <li>- Le développement des liaisons douces orientées vers le tourisme et les loisirs constitue une piste de réflexion.</li> </ul>

# LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX: LE SDAGE SEINE-NORMANDIE

- **Approuvé en 2009**

- Fixe pour une durée de 6 ans les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau
- Intégré au SCoT

Orrouy est traversée par la rivière de l'Automne et par le ru Sainte Marie, affluent de l'Automne, pour lesquels le SDAGE 2009-2015 fixe les objectifs de qualité suivants :

	AUTOMNE	SAINTE MARIE
Etat chimique des ME superficielles 2009	MAUVAIS	MAUVAIS
<i>Objectif de qualité</i>	2015	2021
Etat écologique des ME superficielles 2009	MOYEN	MOYEN
<i>Objectif de qualité</i>	2015	2015
Etat chimique des ME souterraines 2009	BON	BON
<i>Objectif de qualité</i>	2015	2015

## 10 propositions du SDAGE

- 1. Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- 2. Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- 3. Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- 4. Réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- 5. Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- 6. Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides
- 7. Gérer la rareté de la ressource en eau
- 8. Limiter et prévenir le risque d'inondation
- Levier 1. Acquérir et partager les connaissances
- Levier 2. Développer la gouvernance et l'analyse économique



- En cours de révision pour déterminer les objectifs à atteindre dans le cadre du cycle de gestion 2016-2021



# LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU : LE SAGE DE L'AUTOMNE

- **Approuvé le 16 décembre 2003**

- Entré en révision le 7 juillet 2010, le projet de SAGE a été arrêté le 31 janvier 2014 et est en phase de consultation.

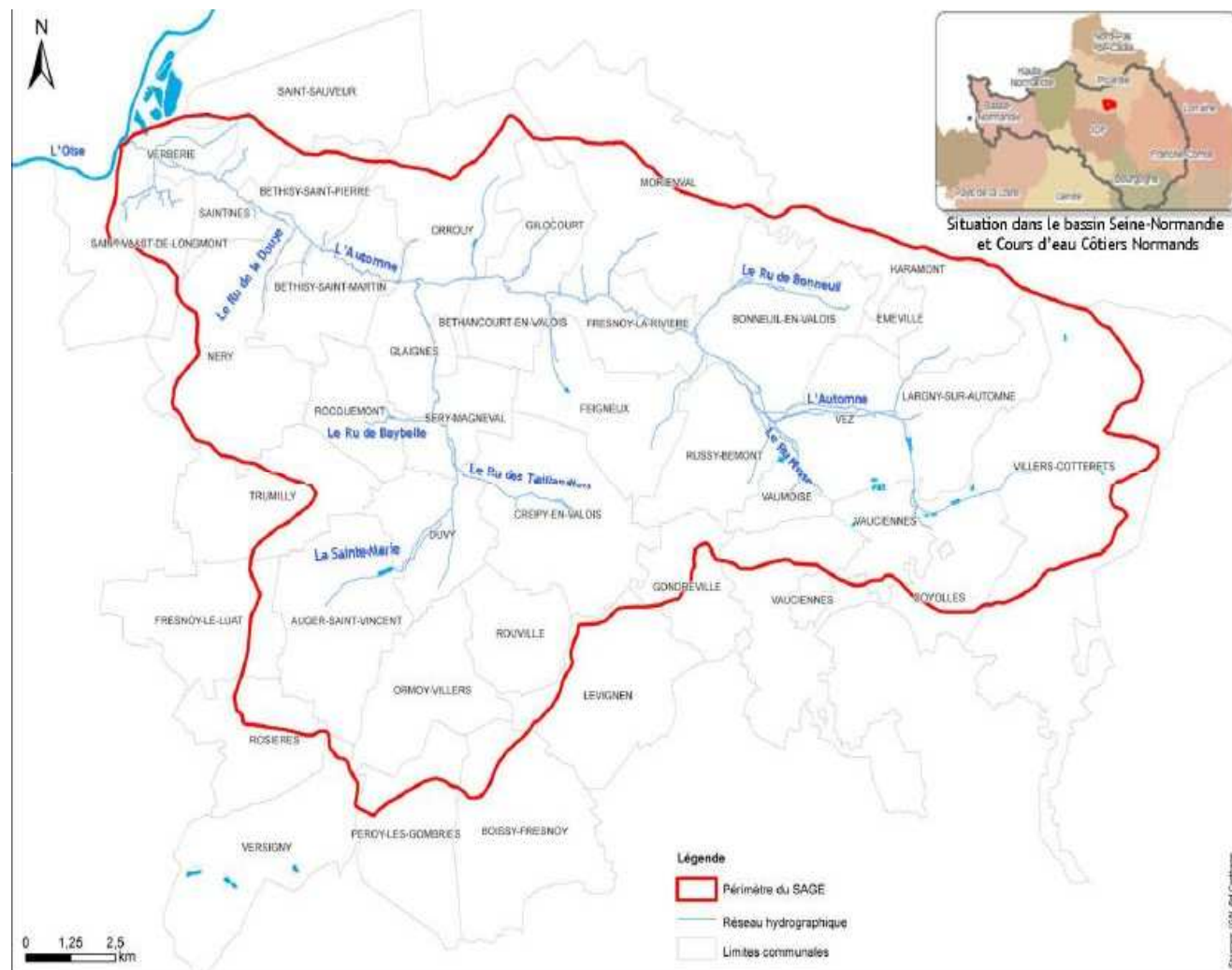
- Intégré au SCoT

- 5 enjeux:

- Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface
- Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines
- Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés
- Maîtriser les risques d'inondation et de coulée de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau
- Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents

- identification et cartographie des zones humides avérées

## PERIMETRE DU SAGE DE L'AUTOMNE



Source : SAGE de l'Automne – Rapport de présentation projet de SAGE

## LE SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE : LE SRCAE

- Définit aux horizons 2020 et 2050 des objectifs en termes de:
  - Développement des énergies renouvelables
  - Maîtrise des consommations énergétiques
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - Réduction des émissions de polluants atmosphériques
  - Evaluation des potentiels d'économies d'énergie.
- Approuvé le 30 mars 2012 en Picardie.
- Non intégré à ce jour dans le SCoT.
- Orrouy ne se situe pas dans une zone favorable au développement de l'éolien (schéma régional éolien annexé au SRCAE)

## LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE : LE SRCE

- Identifie la Trame Verte et Bleue au niveau régional et définit des mesures garantissant sa préservation ou sa remise en bon état.
- En cours d'élaboration: soumis à l'enquête publique.
- Non intégré à ce jour dans le SCoT.



# LE PRÉCÉDENT DOCUMENT D'URBANISME

• **Approuvé le 25 novembre 1988, révisé le 21 février 1997**

• Découpage en zones:

Zone UA: secteur de constructions traditionnelles

Zone UB: secteur de constructions récentes aux extrémités du village

Zone UBa: activité hospitalière (maison de retraite de la Valouise)

Zone UI: zone d'activités commerciales, artisanales, industrielles et de bureaux

Zone UY: zone d'emprise SNCF

Zone 1NAa: zone non équipée destinée à recevoir de l'habitat

Zone 2NAa: zone non équipée destinée à recevoir de l'habitat

Zone 2NAb: zone non équipée destinée à recevoir de l'activité

Zone NC: zone agricole

Zone ND: zone naturelle

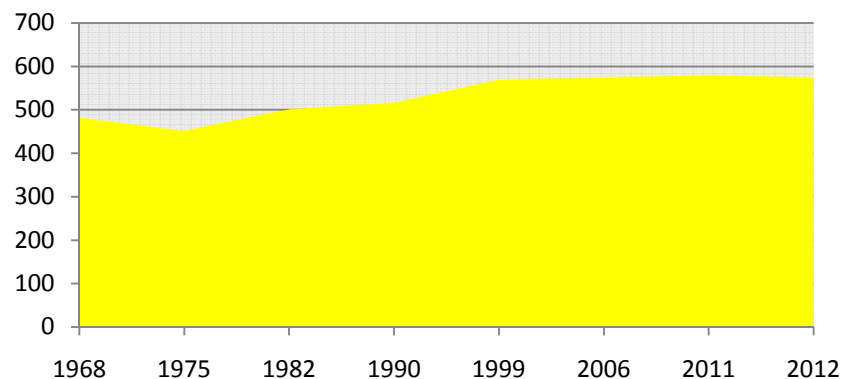
• Quelques éléments de bilan:

THEMES	HYPOTHESES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	BILAN
<b>POPULATION</b>	- Progression régulière mais modérée à l'image de ce qui s'est observé depuis 1980.	- Depuis 1999, le nombre d'habitants est passé de 569 à 574 (5 personnes supplémentaires, TVAM 0,07%)
<b>HABITAT</b>	- 20 logements neufs sur 10 ans - étendre la zone urbaine dans le tissu bâti: zone UA, centre bourg; zone UB aux extrémités, constructions plus récentes. - Habitat prévu à moyen terme dans le centre bourg (zonage NAa), en commençant par la zone 1 NAa de la rue de Visery. - Surface prévue en 1 NAa: 0,848 ha, en 2 NAa: 2,492 ha	- Depuis 1999, le nombre de logements a augmenté de 8 (voir nombre de PC) - Constructions réalisées en UA et UB - Aucune zone NAa n'a été urbanisée
<b>EQUIPEMENTS</b>	- Mise en place d'un emplacement réservé pour un équipement scolaire ou de loisirs (ER 1) - Améliorer la circulation des véhicules: création d'emplacements réservés pour création de voies nouvelles et mise en place des plans d'alignement (échéance à long terme) - Raccordement au réseau d'eaux usées à réaliser à court terme au fur et à mesure de l'avancement du réseau. - Acquisition des terrains inscrits en ER après mise en demeure ou recours au DPU.	- L'équipement de type scolaire ou de loisirs envisagé en ER1 n'a pas été réalisé. L'accueil périscolaire s'effectue sur un autre terrain acquis par la commune. - ER 2 (élargissement Rue de Visery): en cours de réalisation - ER 4 (chemin public au niveau de la sente entre Rue de Visery et Route de Gilocourt): partiellement réalisé - plans d'alignement appliqués à ce jour. - Acquisition des terrains en cours pour partie
<b>ACTIVITE</b>	- Permettre l'installation d'une activité de type artisanal (zonage UI et NAb) - surface prévue en 2 NAb: 1,656 ha	- L'implantation de la maison de retraite a été réalisée. - Aucune nouvelle activité artisanale ne s'est implantée sur la commune.
<b>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</b>	- Préserver le caractère traditionnel du village (notamment alignement et aspect extérieur) - Délimiter des zones protégées	- Caractéristiques du village bien préservées - Zonage ND, classement Espaces Boisés Classés. - Servitude de retrait pour toute construction par rapport à la limite des EBC.

# ANALYSE DE L'HABITAT: LA POPULATION ET LE LOGEMENT

*Sources: données INSEE*

Evolution de la population communale de 1968 à 2012



- ❑ 3 périodes distinctes:
  - 1968-1975: exode rural et perte de population
  - 1975-1999: périurbanisation et regain d'attractivité
  - 1999-2012: une population stable

- ❑ Les taux de variation annuels moyens calculés sur des périodes longues sont plutôt bas et toujours inférieurs à ceux des territoires de comparaison.

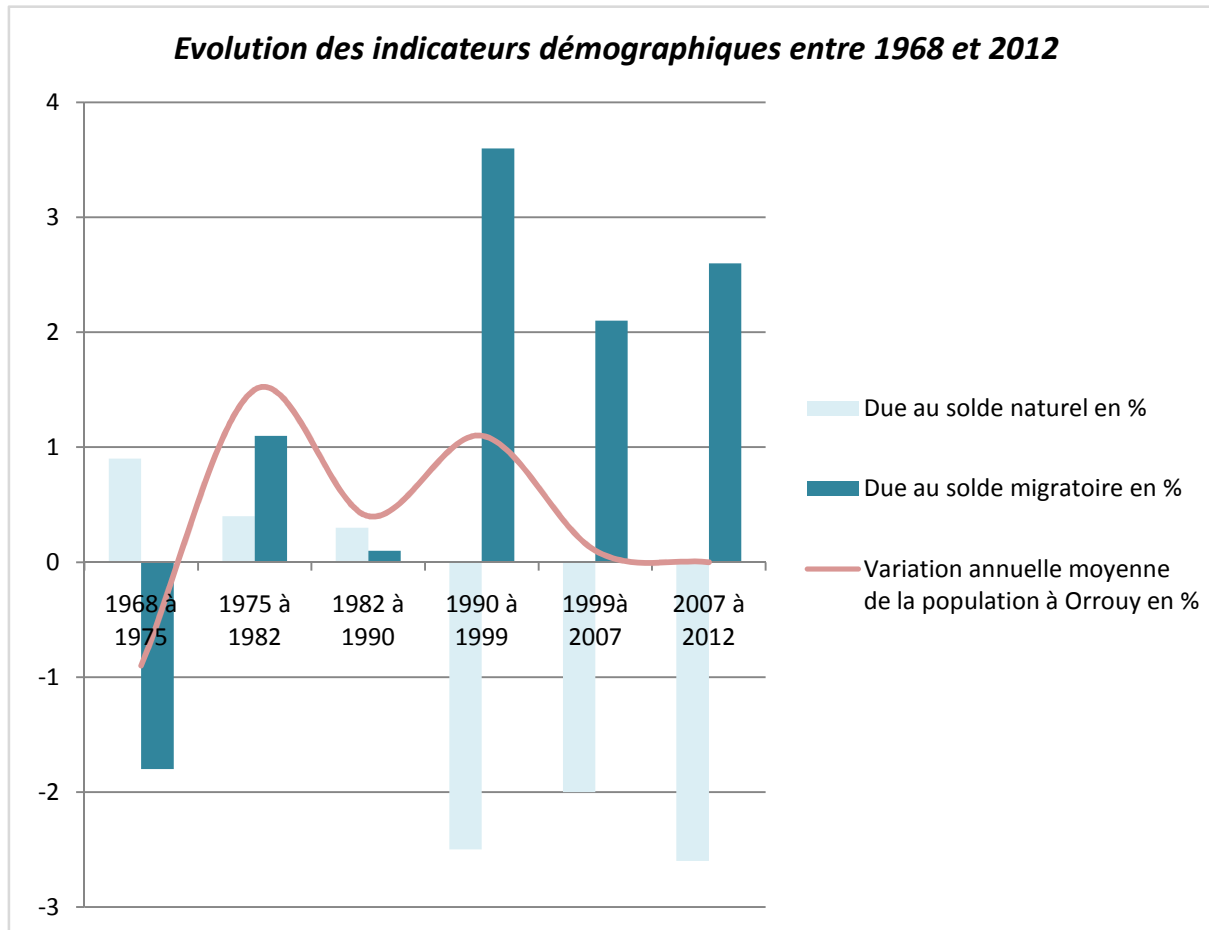
	1968	TVAM	1975	TVAM	1982	TVAM	1990	TVAM	1999	TVAM	2007	TVAM	2012
ORROUY	481	-0,92%	451	1,51%	501	0,37%	516	1,09%	569	0,11%	574	0,00%	574
CCPV	30 448	1,74%	34 355	2,12%	39 776	1,88%	46 184	0,91%	50 100	0,42%	51 818	0,70%	53 656
DEPARTEMENT	540 988	1,64%	606 320	1,26%	661 781	1,16%	725 603	0,61%	766 441	0,48%	796 624	0,34%	810 301

	1968	2012	TVAM 1968-2012
ORROUY	481	574	0,40%
CCPV	30 448	53 656	1,30%
DEPARTEMENT	540 988	810 301	0,92%

	1982	2012	TVAM 1982-2012
ORROUY	501	574	0,45%
CCPV	39 776	53656	1,00%
DEPARTEMENT	661781	810301	0,68%

	1999	2012	TVAM 1999-2012
ORROUY	569	574	0,07%
CCPV	50100	53656	0,53%
DEPARTEMENT	766441	810301	0,43%

	1982	1999	TVAM 1982-1999
ORROUY	501	569	0,75%
CCPV	39 776	50 100	1,37%
DEPARTEMENT	661 781	766 441	0,87%



❑ La présence de la maison de retraite La Valouise sur le territoire de la commune perturbe l'interprétation des données.

❑ Malgré un solde migratoire très largement positif et de nouveau en augmentation entre 2007 et 2012, la variation annuelle moyenne de la population communale se rapproche de 0 en raison d'un solde naturel très négatif et qui continue de diminuer.

# STRUCTURE DE LA POPULATION PAR AGE: ACCENTUATION POSSIBLE DU VIEILLISSEMENT

□ Une population âgée comparée aux moyennes communautaires et départementales

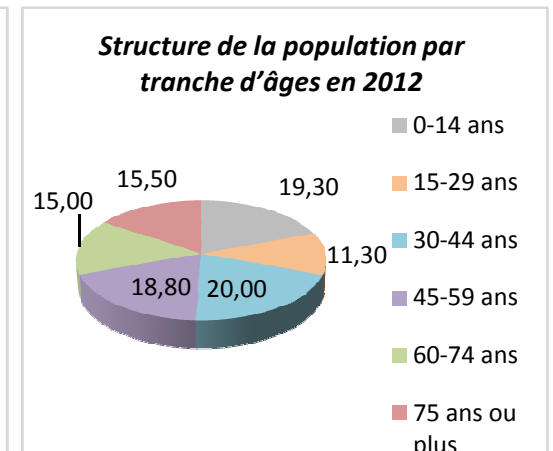
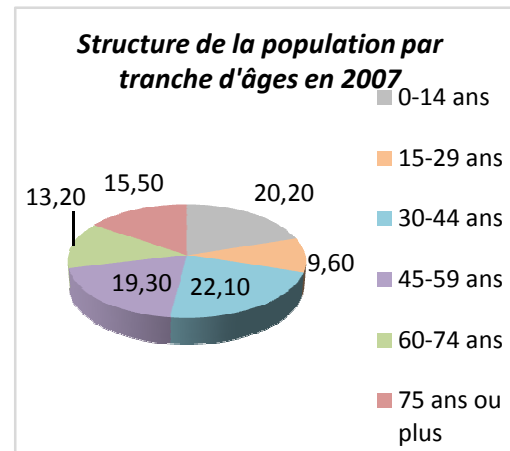
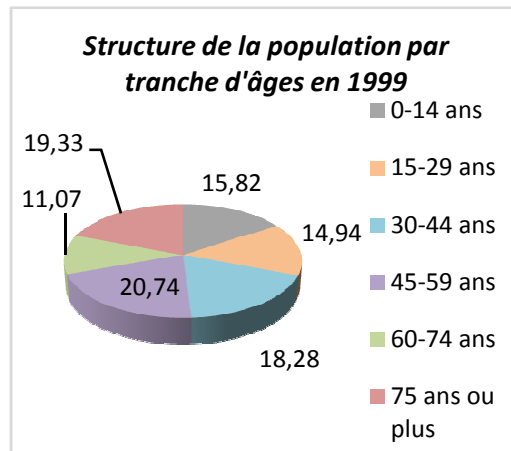
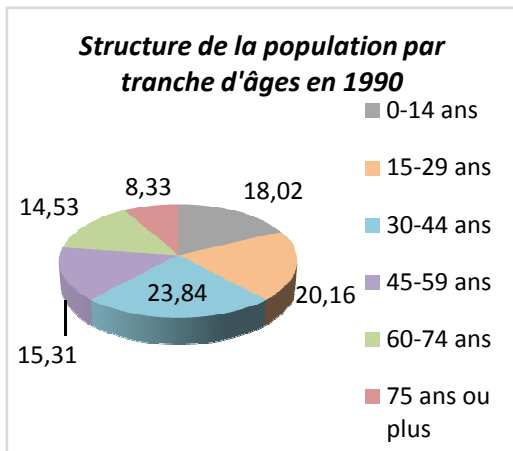
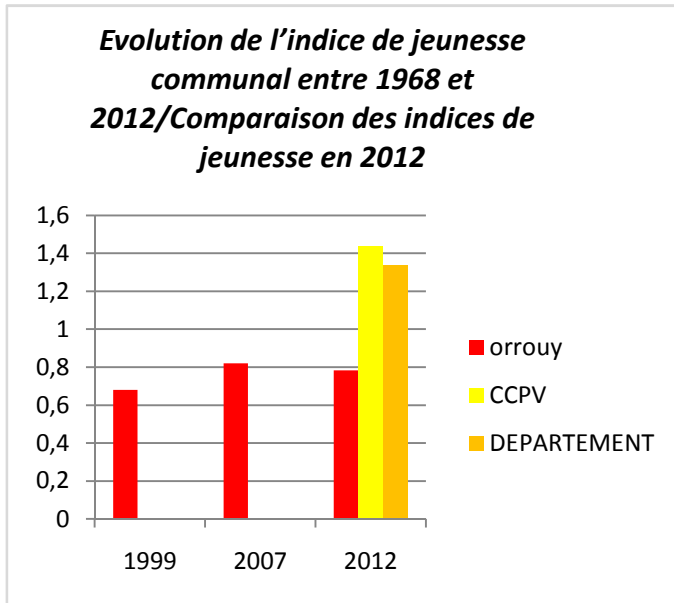
□ La part des 60 ans ou plus atteint plus de 30% de la population totale contre moins de 23% en 1990.

□ Une augmentation de près de 4 points de la part des 0-14 ans depuis 1999, permettant une légère augmentation de l'indice de jeunesse. En parallèle, la population des 30-44 ans est majoritaire dans le village et a gagné près de 2 points depuis 1999: les ménages avec enfants représentent donc une part importante de la population communale (37,25%).

□ Cependant, ces deux mêmes parts ont baissé entre 2007 et 2012.

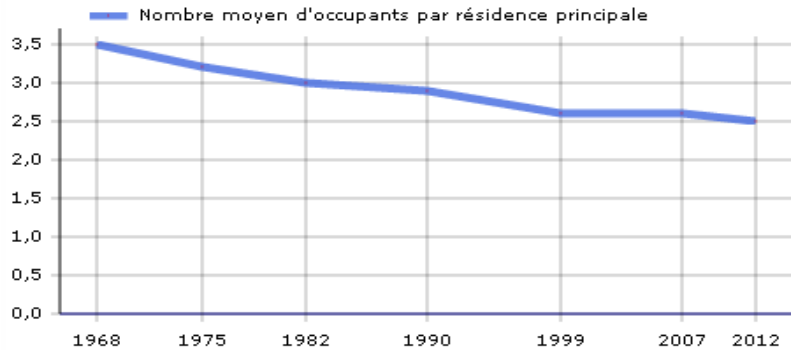
□ La population des 15-29 ans est difficile à stabiliser (départ pour les études, accès au 1<sup>er</sup> emploi).

□ La part des 45-59 ans est stable et restera probablement en grande partie sur le territoire de la commune, glissant vers la tranche des 60-74 ans.



# TAILLE DES MENAGES: UNE TENDANCE AU DESSERREMENT SEMBLABLE AU PHENOMENE OBSERVE A L'ECHELLE NATIONALE

**FAM G1M - Évolution de la taille des ménages**

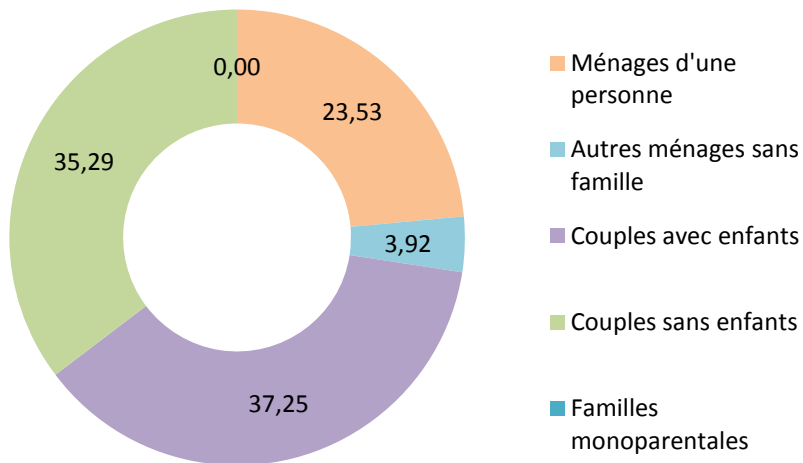


Ce graphique fournit une série longue. Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.  
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

□ Bien que stable entre 1999 et 2007, la taille des ménages a baissé depuis 2007. En 2012, on compte 2,5 personnes par ménage, soit un nombre moyen identique à ceux de la CCPV et de l'Oise.

□ Tendance au desserrement des ménages liée notamment au vieillissement de la population mais aussi à la décohabitation: 9% de la population des 20 à 24 ans déclarent vivre seuls en 2012 alors qu'il n'y en avait aucun en 2007.

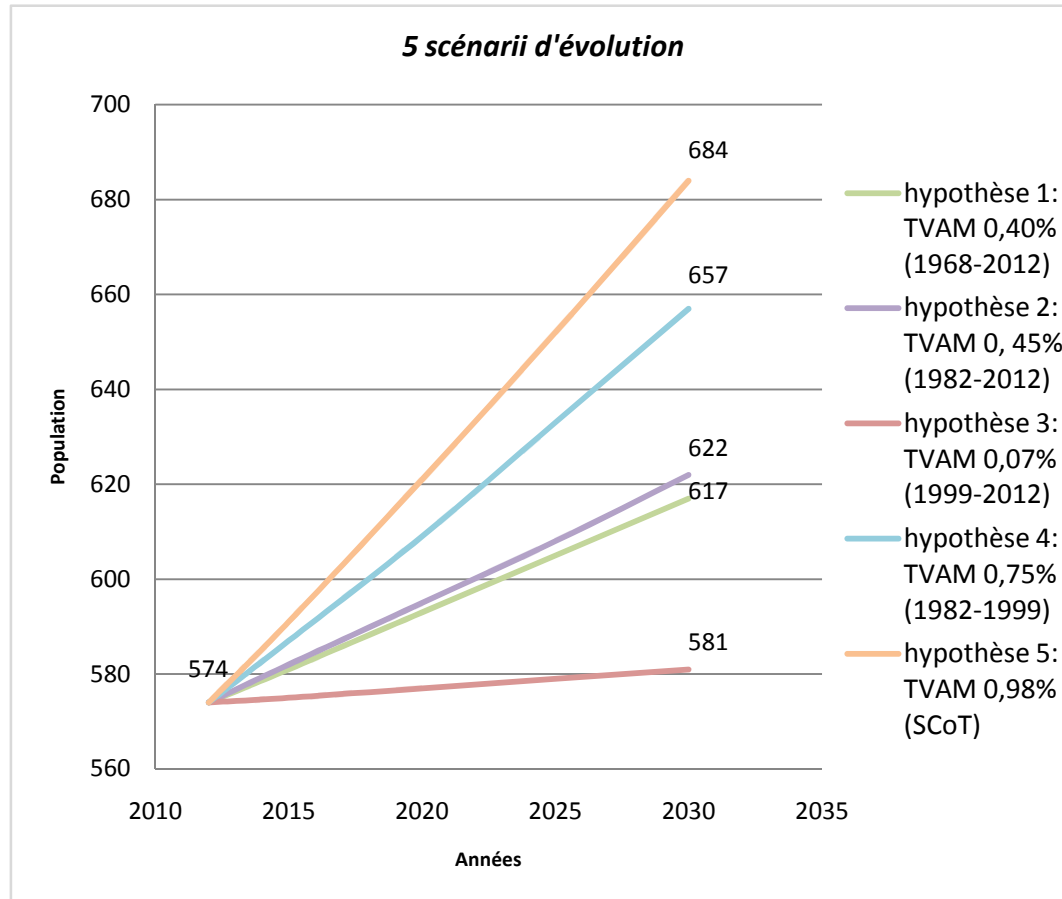
**Composition des ménages d'Orrouy en 2012**



□ Les couples avec enfants sont majoritaires à Orrouy et représentent plus de 37% des ménages de la commune, part sensiblement identique à celle observée sur le territoire communautaire et supérieure de 4 points à celle observée dans l'Oise.



# LES SCENARII POSSIBLES D'EVOLUTION



*La moyenne du nombre de personnes par ménage a été estimée à 2,4 d'ici 2030 pour réaliser ces estimations.*

**Hypothèse n°1 :** La croissance se poursuit de façon identique à celle observée entre 1968 et 2012

- Population estimée en 2030 : 617 habitants
- Soit 43 habitants supplémentaires
- Environ 18 ménages supplémentaires

**Hypothèse n°2 :** La croissance se poursuit de façon identique à celle observée entre 1982 et 2012

- Population estimée en 2030 : 622 habitants
- Soit 48 habitants supplémentaires
- 20 ménages supplémentaires

**Hypothèse n°3 :** La croissance poursuit la tendance amorcée entre 1999 et 2012

- Population estimée en 2030 : 581 habitants
- Soit 7 habitants supplémentaires
- Moins de 3 ménages supplémentaires

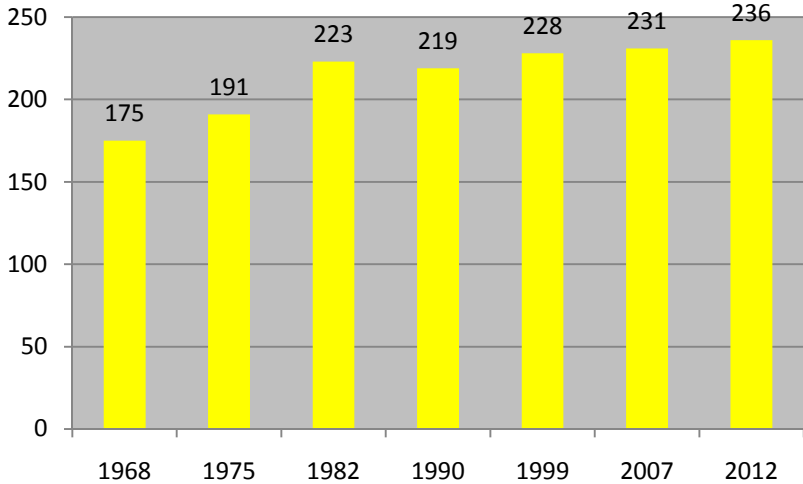
**Hypothèse n°4 :** La croissance reprend selon la tendance observée entre 1982 et 1999

- Population estimée en 2030 : 657 habitants
- Soit 83 habitants supplémentaires
- Plus de 34 ménages supplémentaires

**Hypothèse n°5 :** La croissance suit l'objectif du SCoT

- Population estimée en 2030 : 684 habitants
- Soit 100 habitants supplémentaires
- Plus de 41 ménages supplémentaires

**Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2012 à Orrouy**



❑ La courbe de croissance démographique est sensiblement identique à celle du parc de logements.

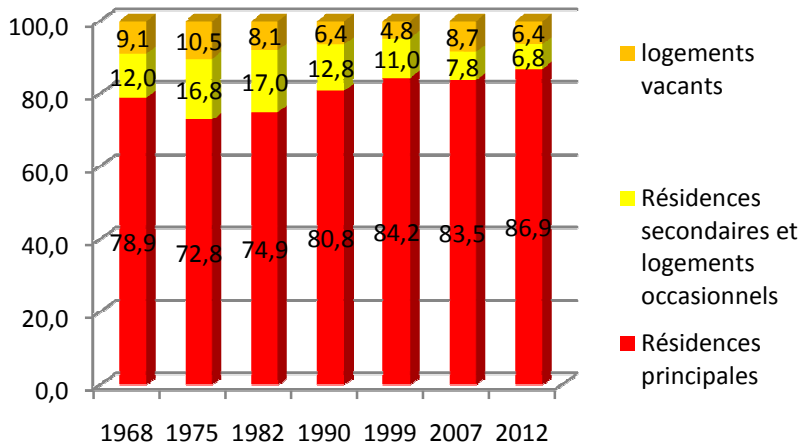
❑ le nombre de logements a peu augmenté depuis 1999: +5.8% entre 1982 et 2012 (+ 45% à l'échelle de la CCPV).

❑ Augmentation de 2% entre 2007 et 2012 alors que la population est restée stable: le phénomène de desserrement des ménages conduit à une augmentation du besoin en logements.

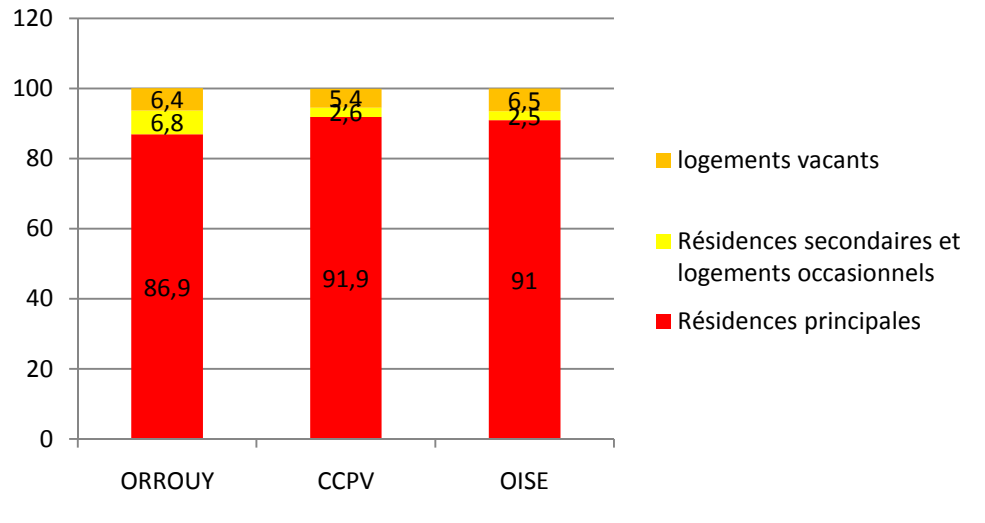
❑ Le pourcentage de résidences principales à Orrouy est en baisse constante depuis 1968 mais reste près de trois fois supérieur à celui des territoires de comparaison.

❑ La part des logements vacants a elle aussi globalement baissé.

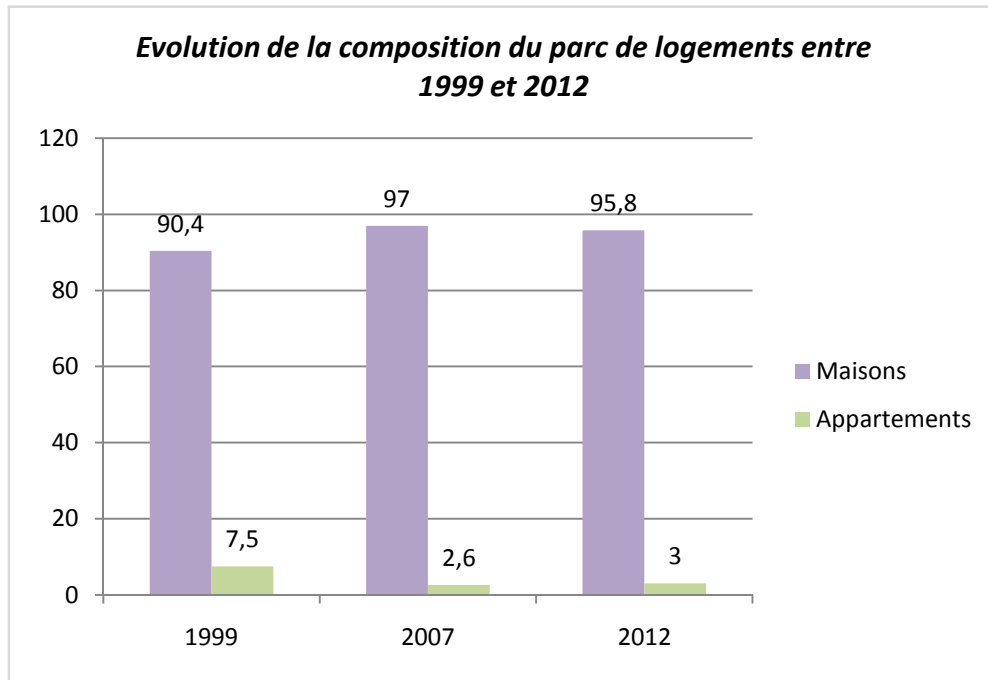
**Evolution des catégories de logements entre 1968 et 2012**



**Comparaison des catégories de logements en 2012**

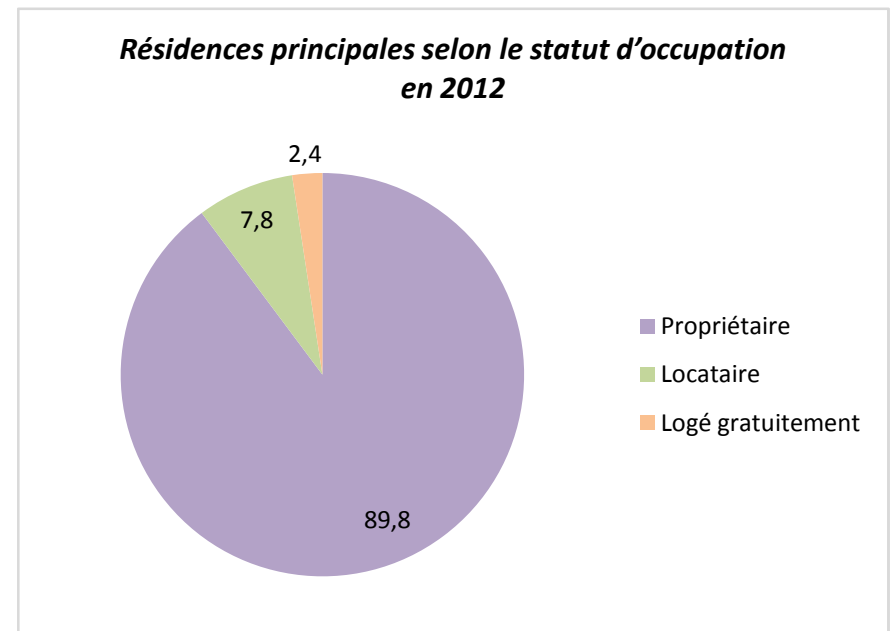


# LES CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS: UN PARC PEU DIVERSIFIE



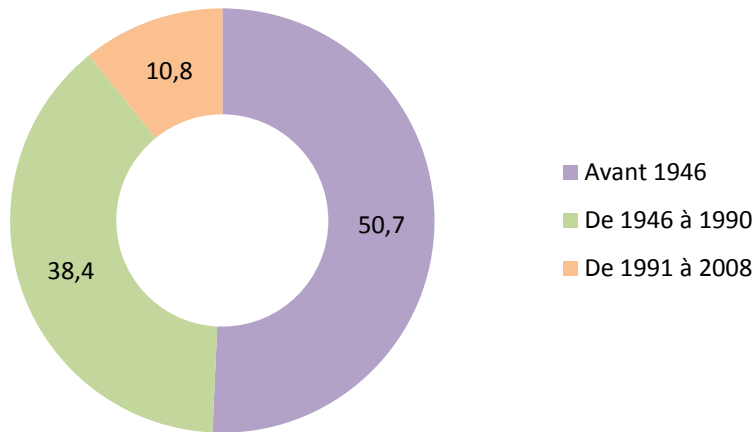
❑ Une offre locative très faible et exclusivement privée qui s'est réduite depuis 1999 (moins de 8% en 2012 contre près de 10% en 1999, et 27,4% de locataires à l'échelle de la CCPV): limite le renouvellement des habitants de la commune dont l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 20,7 ans pour les propriétaires contre 10,8 ans pour les locataires, pose question quant au montant des loyers

❑ Une forte proportion de maisons dont la part, bien qu'en légère baisse depuis 2007, a globalement augmenté ces quinze dernières années. Le potentiel de réhabilitation de certaines de ces maisons peut être une piste à étudier en vue de créer des logements.



# LES CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS: PREDOMINANCE DES GRANDS LOGEMENTS

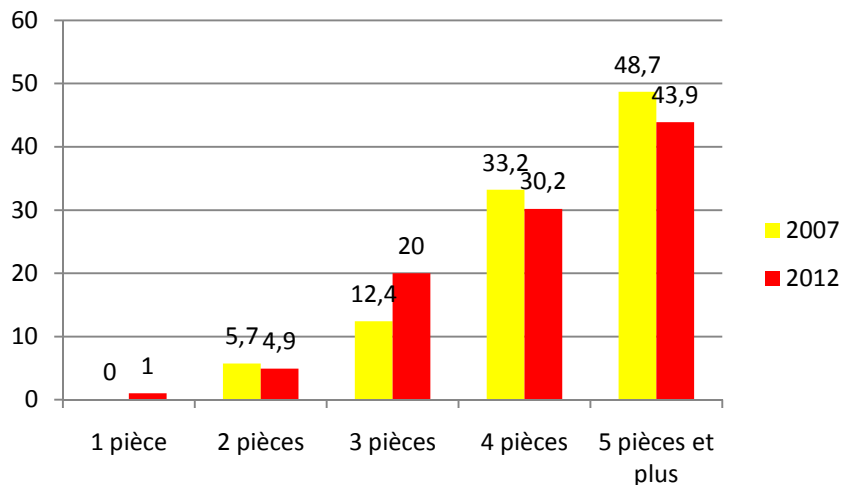
**Période d'achèvement des résidences principales**



□ Un parc de logements au niveau de confort satisfaisant: plus de la moitié des résidences principales a été construite avant 1946. Seuls 22 logements ont été construits entre 1991 et 2009, soit moins d'un logement par an. Moins de 5% des logements ne possèdent ni baignoire ni douche.

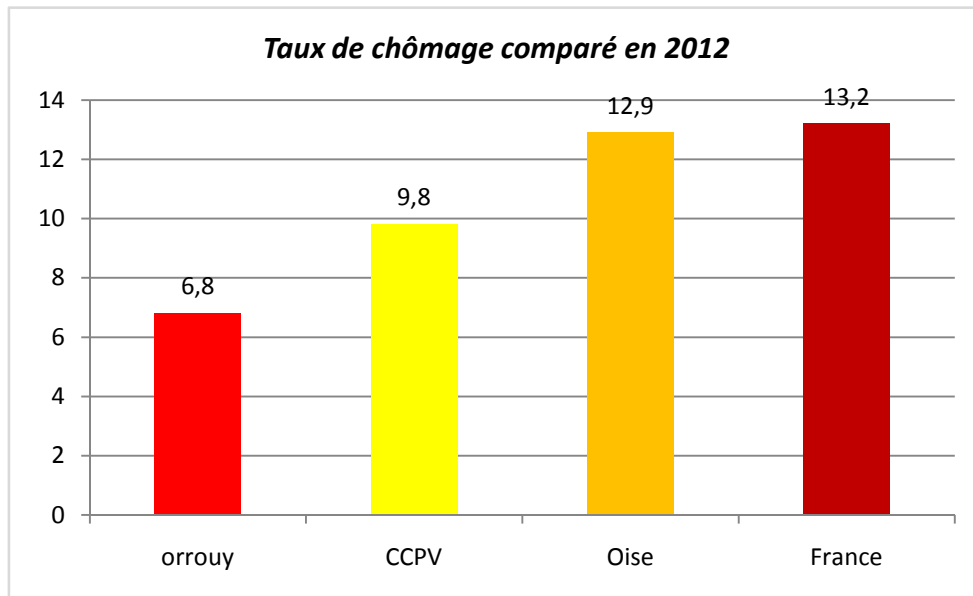
□ 22,9% des logements sont équipés d'un chauffage individuel « tout électrique » ce qui pose question quant à leur consommation énergétique, d'autant que cette part est en augmentation depuis 1999.

**Répartition des résidences principales par nombre de pièces en 2007 et 2012, en %**



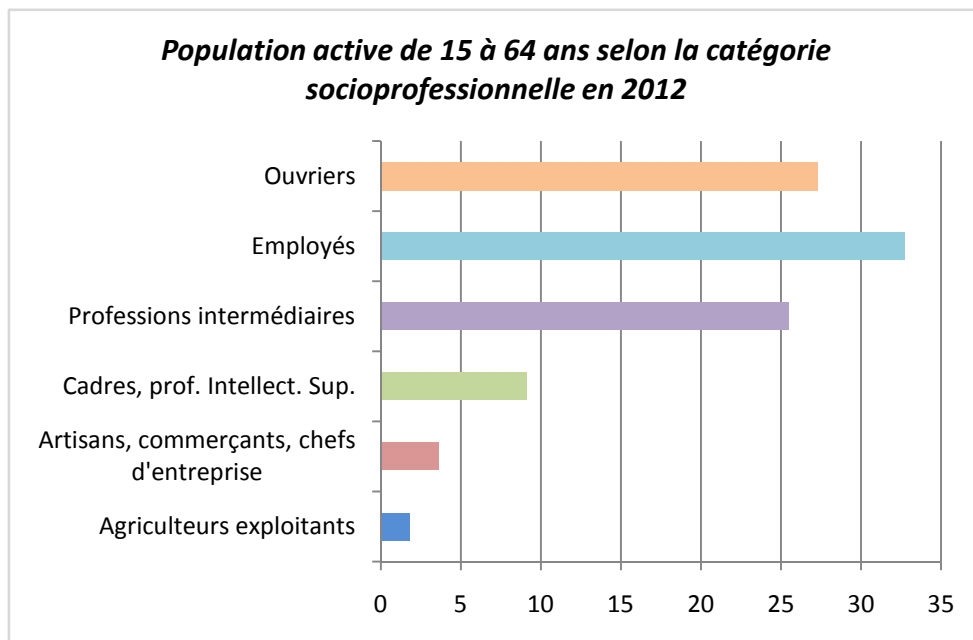
□ Un nombre de pièces important: 74% des logements ont plus de 4 pièces. Toutefois, le nombre moyen de pièces des résidences principales tend à diminuer puisqu'il était de 4,6 en 2007 pour 4,5 en 2012.

Le parc de logements présente des caractéristiques qui ne répondent pas forcément bien aux besoins des jeunes en décohabitation et à la recherche d'un premier emploi, ni à ceux des jeunes ménages qui seraient plutôt intéressés par du locatif. Diversifier l'offre en logements faciliterait le maintien ou l'installation sur la commune de cette catégorie de population et pourrait limiter le vieillissement.

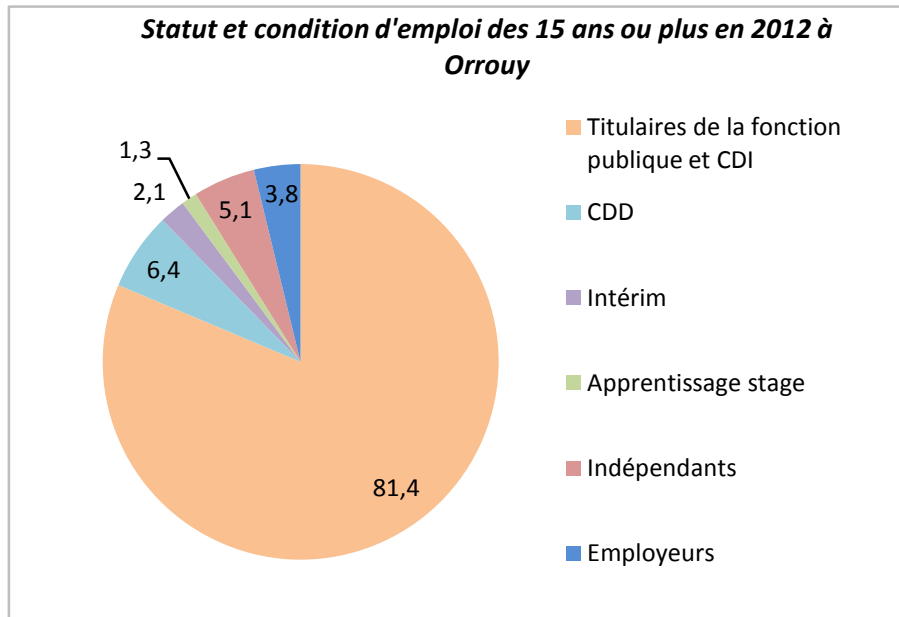


□ Un taux de chômage en baisse depuis 2007 et inférieur aux taux observés sur les territoires de comparaison.

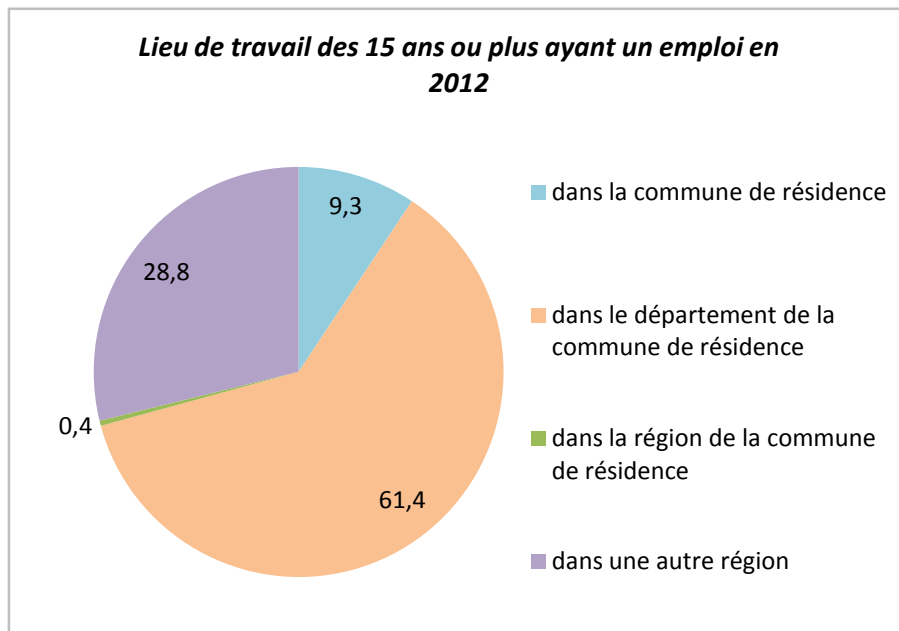
□ Un taux d'activité des 15-64 ans en augmentation (76% en 2012 contre 74% en 2007) mais inférieur au taux communautaire (77,2% en 2012).



□ Prédominance des catégories d'employés, puis d'ouvriers et de professions intermédiaires.



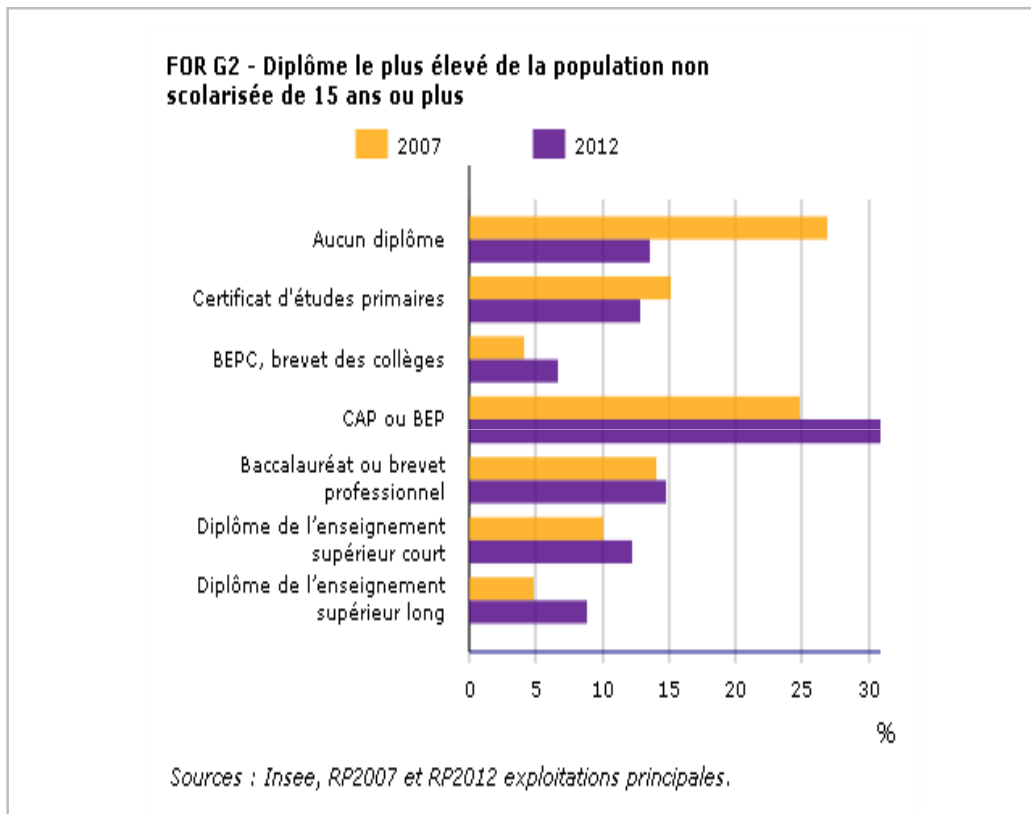
□ 81,4 % de titulaires de la fonction publique et de CDI: une certaine stabilité de l'emploi.



□ 22 personnes, soit 9% des actifs ayant un emploi, vivent et travaillent à Orrouy: part en augmentation après une baisse entre 1999 et 2007.

□ La majorité des déplacements domicile-travail se fait dans l'Oise et pour 28,8 % dans une autre région que la Picardie.

□ Forte dépendance à la voiture dont la part dans les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail dépasse les 80%. Plus de 90% des ménages de la commune disposent d'au moins une voiture et 58% disposent de 2 voitures ou plus. La part des transports en commun ne constitue que 8,5% des moyens de transport utilisés.



□ Une part de non-diplômés à Orrouy (13,6%) inférieure à celle de la CCPV (18,5%) et du département (20,2%),

□ mais un niveau de diplômes inférieur à la moyenne communautaire et départementale : 35,8 % de la population non scolarisée d'Orrouy sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 39,7% sur le territoire de la CCPV et 38,2% dans l'Oise.

□ Cependant, le niveau de diplômes a tendance à augmenter depuis 2007 et la part des non-diplômés a presque diminué de moitié.



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**